

Vol de carte visa et retrait au guichet!

Par Gonzales, le 03/10/2012 à 22:41

Bonjour. j'aimerai beaucoup connaitre votre position concernant la situation d'une amie qui se retrouve en grande difficulté.

Elle s'est fait volé son porte-feuille il y a quelques mois. Elle avait fait opposition et déposé plainte pour vol. Il y a une semaine, elle s 'aperçoit que le matin même lorsqu'elle était au travail un retrait a été effectué de 400 euros. Il s'avère au final que sa banque a donné cette somme à une personne ayant montré la carte visa et la carte d'identité. Sa banque refuse aujourd'hui de la rembourser, bien qu'elle ait redéposé plainte.

Qu'en pensez-vous? Moi ça me parait inadmissible qu'une banque puisse faire ça sans procuration!!! Ont-ils le droit? Avez-vous des conseils?

je vous remercie par avance de votre bonne volonté.

Par janus2fr, le 04/10/2012 à 07:06

Bonjour,

Ce n'est tout simplement pas possible s'il y avait bien eu opposition sur cette carte bancaire ! La banque doit immédiatement recréditer le compte !